

Délibéré dans la séance du 3 décembre 2007 où siégeaient : M. Serge Daël, Président adjoint de la Section du Contentieux, Président ; M. Jacques Arrighi de Casanova, M. Olivier Schrameck, Présidents de sous-section ; M. Bernard Pêcheur, M. Marc Dandelot, M. Rémi Bouchez, Mme Martine Jodeau-Grymberg, Mme Anne-Marie Camguilhem, Conseillers d'Etat et M. Eric Berti, chargé des fonctions de Maîtres des requêtes, rapporteur.

Lu en séance publique le 21 décembre 2007.

Le Président :

Signé : M. Serge Daël

Le rapporteur :

Signé : M. Eric Berti

Le secrétaire :

Signé : Mme Sophie Lesieux

La République mande et ordonne au ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, en ce qui le concerne et à tous huissiers de justice à ce requis, en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire

